

Crédits provisoires

M. Yewchuk: Oui, je le sais; il aime parler. Je sais que les députés d'en face n'aiment pas entendre la vérité. Chaque fois que la vérité éclate à la Chambre, ils semblent bouleversés et se mettent à hurler.

Des voix: Oh, oh!

Mme Holt: Aimeriez-vous connaître la définition du mot «vérité»? Voudriez-vous un dictionnaire?

M. Yewchuk: Le député de Vancouver—je pense que c'est de Vancouver-Kingway, je n'en suis pas sûr—a besoin d'un dictionnaire pour savoir ce que signifie le mot «vérité». Si elle le désire, nous lui permettrons de s'absenter quelques minutes pour aller consulter un dictionnaire.

Pour en revenir à nos moutons, j'ai des renseignements sur les subventions accordées depuis que M. Chrétien est président du Conseil du Trésor. Nous avons maintenant des renseignements sur les projets qui ont été approuvés pour le 1^{er} avril 1976. Pour les programmes qui existent depuis un certain temps, pour les projets de recherches en cours, la subvention représentera 60 p. 100 du montant précédent. Cela veut dire que 40 p. 100 des projets en cours ont été supprimés. Le ministre dira-t-il que ce n'est pas là une diminution?

M. Chrétien: Non, ce n'est pas une diminution.

M. Yewchuk: Pourtant, 40 p. 100 des projets n'ont pas été renouvelés.

M. Chrétien: Le député pose une question. Puis-je y répondre?

M. Paproski: Prenez-en note, Jean. Vous y répondrez plus tard.

Le président suppléant (M. Béchard): Le ministre aura l'occasion de répondre à la question.

M. Chrétien: Je m'oppose à cette décision, monsieur le président, car l'un de nos députés n'a pas été autorisé à prendre la parole. Je ne répondrai que durant le temps réservé à l'opposition et non durant le nôtre.

M. Paproski: Eh, eh, susceptible, hein?

M. Chrétien: C'est vrai.

M. Yewchuk: Le ministre est bien susceptible.

M. Chrétien: Ne me posez pas de questions si vous ne voulez pas que j'y réponde.

M. Yewchuk: J'espère que le ministre a un stylo sous la main, qu'il pourra prendre note des questions, et répondre à toutes à la fois. J'en ai de nombreuses à poser et il lui serait peut-être plus facile d'y répondre plus tard. Je voudrais comparer le taux de renouvellement d'avril 1976, qui est de 60 p. 100, à celui de novembre dernier qui était de 75 p. 100. Le ministre peut donc voir la différence. En novembre dernier, 25 p. 100 des projets ont été refusés, mais en avril ce chiffre sera de 40 p. 100.

En ce qui concerne les nouvelles demandes—and la recherche ne consiste pas simplement à mettre en œuvre des programmes qui ont été adoptés il y a 2, 3 ou 10 ans—si nous voulons atteindre l'un des objectifs dont j'ai parlé, c'est-à-dire contribuer aux découvertes dans ce domaine de la recherche, nous devons accueillir les demandes présentées en faveur de programmes entièrement nouveaux. Depuis avril, 345 demandes ont été transmises, 10 p. 100 seulement ont été acceptées, soit 35. Donc les 300 autres ont été rejetées. Si le ministre est satisfait et fier de ce résultat, qu'il se lève et le dise à la Chambre. Si j'étais à sa place, j'aurais honte. L'argument qu'il a parfois avancé, c'est qu'on allait économiser de l'argent.

[M. Yewchuk.]

Voyons qui sont ces chercheurs. Je suis porté à croire qu'un grand nombre d'entre eux, peut-être 30 ou 50 p. 100, sont des médecins. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais je suis certain que le ministre pourra les obtenir. Lorsqu'on leur refuse leur projet de recherche, ils ne s'en vont pas creuser des fossés, conduire un camion ou s'inscrire au bien-être social ou au chômage, contrairement au souhait du ministre. Ils retournent à la pratique. Nous savons qu'un médecin qui exerce activement sa profession, non seulement perçoit un salaire bien supérieur à celui d'un chercheur, salaire qui, une fois encore, provient des programmes d'assurance-maladie mis au point par les gouvernements provinciaux et fédéral, mais contribue à faire hausser considérablement les coûts, par exemple, les frais d'hôpitaux, de laboratoire, de radiologie et ainsi de suite. En fait, on a calculé qu'un médecin exerçant activement sa profession entraîne un coût total d'environ un quart de million de dollars.

Ainsi, nous rejetons un programme de recherche susceptible de coûter peut-être 50,000 dollars par année, en supposant que le salaire annuel d'un chercheur est d'environ 20,000 dollars et qu'il peut avoir besoin d'une somme supplémentaire de 30,000 dollars pour le matériel, le personnel et ainsi de suite. Même à court terme, ces restrictions ne feront rien économiser du tout. En fait, il en coûtera davantage aux contribuables de procéder à ces coupures que de conserver le budget intégral et de maintenir ces gens dans la recherche. Je ne crois pas qu'à court ou à long terme ces coupures dans la recherche soient une économie pour le contribuable.

Le ministre s'est agité un peu lorsque j'ai dit qu'il réduisait les coûts. J'ai ici le bulletin que j'ai mentionné tout à l'heure; il révèle qu'un grand nombre d'éléments ont été retranchés du programme habituel suivi par le Conseil de la recherche médicale, et, notamment, un projet prévu au chapitre de la recherche dans le domaine des maladies coronariennes. Il était assez paradoxal et comique de voir le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social à la télévision il y a une ou deux semaines monter les trois marches réglementaires pour vérifier l'état de son cœur, alors qu'au même moment il annulait ce programme de recherche prévu par le Conseil de recherche médicale.

Des voix: Honte!

M. Yewchuk: C'est un exemple typique du genre de priorités que se donne le gouvernement actuel. Je crois qu'en tant que représentants d'un peuple, d'un pays et d'une institution comme celle-ci, nous devrions obtenir des explications sur cet inadmissible état de choses. Pour en revenir aux réductions, le Bulletin du Conseil de recherches médicales, volume 6, n° 2, de janvier 1976, indique que les programmes du Conseil ont été ainsi modifiés pour l'année financière 1976-1977; aucune bourse ne sera décernée pour l'année à venir à des scientifiques en visite au Canada; aucun fonds pour des bourses de recherche d'été ne seront mis à la disposition des doyens des facultés de médecine, d'art dentaire et de pharmacie pour l'été 1976, et un grand nombre de subventions normalement accordées en juin sont entièrement annulées pour 1976. Elles sont entièrement annulées et pas seulement réduites et, dans ce cas, plusieurs centaines de projets seront peut-être mis au rancart. Et le ministre prétend n'avoir fait aucune réduction. Je remarque qu'il a quitté la Chambre car il ne pouvait supporter la vérité.